

## Liste des documents et renseignements à fournir pour une demande de permis de producteur artisanal de bière

### Assurez-vous que la demande comprend les documents et renseignements présentés aux points suivants :

1. Le formulaire *Demande relative aux permis industriels, de production artisanale et d'entrepôt*, dûment rempli et signé.
2. Le formulaire *Paiement par carte de crédit – Fabricants* ou un chèque pour acquitter les [frais et droits](#) liés à l'obtention du permis (frais à payer pour l'étude de la demande et pour la publication dans un journal paraissant dans la municipalité où le permis sera exploité et, le cas échéant, droits à payer pour une autorisation d'exploitation temporaire).

3. Selon le type de demandeur :

#### **Particulier** (personne physique)

- Le formulaire *Renseignements personnels – Demande relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière et d'entrepôt*, dûment rempli et signé : un exemplaire pour le particulier et un exemplaire pour la personne chargée de l'administration de l'établissement.

#### **Société de personnes** (deux personnes ou plus)

- Le formulaire *Renseignements personnels – Demande relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière et d'entrepôt*, dûment rempli et signé : un exemplaire pour chaque associé et un exemplaire pour la personne responsable de l'établissement.

#### **Personne morale** (société par actions ou compagnie)

- Une résolution certifiée par le secrétaire de la société par actions ou de la compagnie autorisant la personne désignée à faire la demande de permis.
- La liste des administrateurs, actionnaires et dirigeants de la société par actions ou de la compagnie, dans laquelle les adresses et numéros de téléphone ainsi que la catégorie et le nombre d'actions détenues sont inscrits, le tout certifié par le secrétaire de la société par actions ou de la compagnie, et, si un des actionnaires est une personne morale, la liste de ses administrateurs et dirigeants, dans laquelle les coordonnées ainsi que la catégorie et le nombre d'actions détenues sont inscrits, le tout certifié par le secrétaire.
- L'adresse du siège social de la société par actions ou de la compagnie.
- Le formulaire *Renseignements personnels – Demande relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière et d'entrepôt*, dûment rempli et signé : un exemplaire pour chaque administrateur, un exemplaire pour chaque actionnaire détenant 10 % ou plus des actions comportant plein droit de vote et un exemplaire pour la personne responsable de l'établissement.

4. Une copie du titre de propriété, de l'acte d'achat ou du bail de l'établissement.
5. Des photographies de bonne qualité de l'extérieur, des installations de production, d'entreposage et du lieu de vente de boissons alcooliques pour consommation à un autre endroit une fois les travaux terminés.

6. La description complète de chaque type et marque de boisson alcoolique fabriquée.
7. La description du procédé de fabrication, y compris les ingrédients et additifs.
8. Les types de contenants et leur format aux fins de la commercialisation.
9. Le curriculum vitæ du demandeur (s'il s'agit d'un particulier), de chaque associé (s'il s'agit d'une société de personnes) ou de chaque dirigeant (s'il s'agit d'une personne morale) ainsi que des personnes responsables de la fabrication des boissons alcooliques et, pour chacune de ces personnes, une copie des diplômes, attestations ou relevés de notes des cours suivis en technique de fermentation ou d'œnologie.
10. En l'absence d'expérience professionnelle, veuillez fournir une copie du contrat signé avec un consultant ou un expert en la matière ainsi que le curriculum vitæ de cette personne.
11. La capacité de production annuelle en litres.
12. L'incidence sur les emplois au Québec.
13. Le plan détaillé de l'établissement, approuvé par un ingénieur, un architecte ou la municipalité, où sont indiqués l'emplacement de l'équipement et de la machinerie, la zone d'entreposage et le lieu de vente de boissons alcooliques pour consommation à un autre endroit.
14. Une liste dans laquelle l'équipement et la machinerie sont décrits et la capacité en litres est précisée.
15. Le programme de gestion de la qualité, y compris la liste des accessoires de laboratoire, la liste des analyses effectuées sur place à chaque étape de la fabrication, la procédure d'assainissement des équipements et la procédure de rappel, ainsi qu'une entente signée avec un laboratoire externe.
16. Des états financiers prévisionnels pour les deux premières années d'exploitation.
17. Une description du coût global du projet d'implantation au Québec spécifiant, entre autres :
  - le coût du terrain;
  - le coût du bâtiment et de son aménagement;
  - le coût des équipements de production;
  - le coût des équipements de bureau;
  - le coût des véhicules;
  - le montant du fonds de roulement;
  - les dépenses diverses.

18. Une description du mode de financement du projet détaillant, entre autres :
  - le prêt à terme;
  - le prêt hypothécaire;
  - la mise de fonds des actionnaires;
  - l'aide gouvernementale;
  - les autres provenances de fonds.
19. Un sommaire de l'étude de marché et de la clientèle justifiant le montant prévu des ventes.
20. Une déclaration de la personne responsable de l'entreprise selon laquelle elle s'engage à respecter les conditions générales d'obtention et de maintien du permis, qui seront incluses dans la décision du régisseur.

**Autres points importants :**

21. Assurez-vous que, le cas échéant, le permis d'alcool (bar ou restaurant) de l'établissement soit au même nom que la demande de permis de producteur artisanal de bière.
22. Assurez-vous d'obtenir la licence de brasseur délivrée par l'Agence du revenu du Canada relativement aux droits d'accise et de vous inscrire aux fichiers de Revenu Québec en vue de la perception de la taxe spécifique.
23. Si vous vendez des bouteilles ou des canettes, assurez-vous d'avoir conclu une entente avec Recyc-Québec en vue de récupérer les contenants de boissons alcooliques à remplissage unique.